

2092

DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 28 novembre 2024

**POLICE
MUNICIPALE**

**POLICE
MUNICIPALE**
UNITÉ MÉTROPOLITAINE

GSRI
Tranquillité Résidentielle

**PRÉSENTATION DES NOUVEAUX
EFFECTIFS DE SÉCURITÉ DE LA
POLICE MUNICIPALE, DE LA
POLICE MÉTROPOLITAINE DES
TRANSPORTS (PMT), DE LA
BRIGADE DE TRANQUILLITÉ
RÉSIDENTIELLE (GSRI) ET DES
AGENTS DE PROTECTION DES
ÉCOLES (APE)**

SOMMAIRE

Mot du Maire de Montpellier.....4

Présentation des nouveaux effectifs de sécurité de la Police Municipale, de la Police Métropolitaine des Transports (PMT), de la brigade de Tranquillité Résidentielle (GSRI) et des agents de protection des écoles (APE).....5

1 - Focus sur la Police Municipale de Montpellier.....8

2 - Focus sur la Police Métropolitaine des Transports.....9

3 - Focus sur le Groupement de Sûreté Résidentielle Inter Bailleurs (GSRI).....12

4 - Focus sur les Agents de Protection des Écoles (APE).....15



Depuis juillet 2020 nous n'avons cessé d'agir pour la sécurité et la tranquillité publique, en faveur des habitants du territoire. Nous avons engagé des moyens importants afin de résorber ce phénomène qui gangrénait notre ville.

En recrutant à terme 58 agents de Police Municipale, 40 agents de la Police Métropolitaine des Transports (PMT), 43 agents du Groupement de Sécurité Résidentielle Inter bailleurs (GSRI), en formant 80 agents à la réserve communale de sécurité civile, ce qui donnera à terme près de 433 personnels dédiés à la sécurité de tous (ils étaient 202 en 2020), en créant les APE, nous participons, dans notre champ d'action, à la baisse significative des actes d'incivilités ou de délinquance aux côtés de l'Etat.

Mais cette lutte est loin d'être terminée et nous nous devons de continuer nos efforts. C'est pourquoi nous continuons à renforcer nos effectifs de polices, malgré le contexte contraint. Parce que nous sommes persuadés qu'en réaffirmant les règles du vivre ensemble nous participons à l'épanouissement de chacun.



Michaël DELAFOSSE
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX EFFECTIFS DE SÉCURITÉ DE LA POLICE MUNICIPALE, DE LA POLICE MÉTROPOLITAINE DES TRANSPORTS (PMT), DU GROUPEMENT DE SÛRETÉ RÉSIDENTIELLE INTER BAILLEURS (GSRI) ET DES AGENTS DE PROTECTION DES ÉCOLES (APE)

LA PRÉVENTION : DES MOYENS DE SÉCURITÉ RAPPROCHÉE MIS EN PLACE POUR UNE VILLE SÛRE ET APAISÉE

Parce que la sécurité, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance sont au cœur des préoccupations et de la politique sociale de la Ville de Montpellier, conformément aux engagements de mandat de l'équipe municipale dès 2020, la Ville et Métropole de Montpellier ont mis en place des moyens et des actions.

La Ville de Montpellier confirme son engagement envers la sécurité de son territoire, en s'engageant financièrement, techniquement et humainement et en renforçant les actions déjà entreprises ces dernières années.

Afin de lutter contre les actes d'incivilités et de délinquance, Montpellier a engagé depuis 2020 des actions fortes en faveur de la tranquillité de tous, en créant par exemple la Police Métropolitaine des Transports et la Brigade de sécurité du logement social, la brigade des nouvelles mobilités pour le respect du bon usage des pistes cyclables, la brigade cynophile ainsi qu'une augmentation de l'effectif de la Police Municipale avec la mise en place d'un plan de sécurisation des abords des écoles avec l'appui des APE.

Des mesures sont également prises pour combattre les violences faites aux femmes. La Ville de Montpellier a intégré le dispositif national ANGELA en mettant en place le numéro d'appel d'urgence 3919 pour soutenir les femmes victimes de violences conjugales, l'installation artistique interactive « Poésie Masculine », qui dénonce les différentes formes de harcèlements subies par les femmes dans l'espace public...

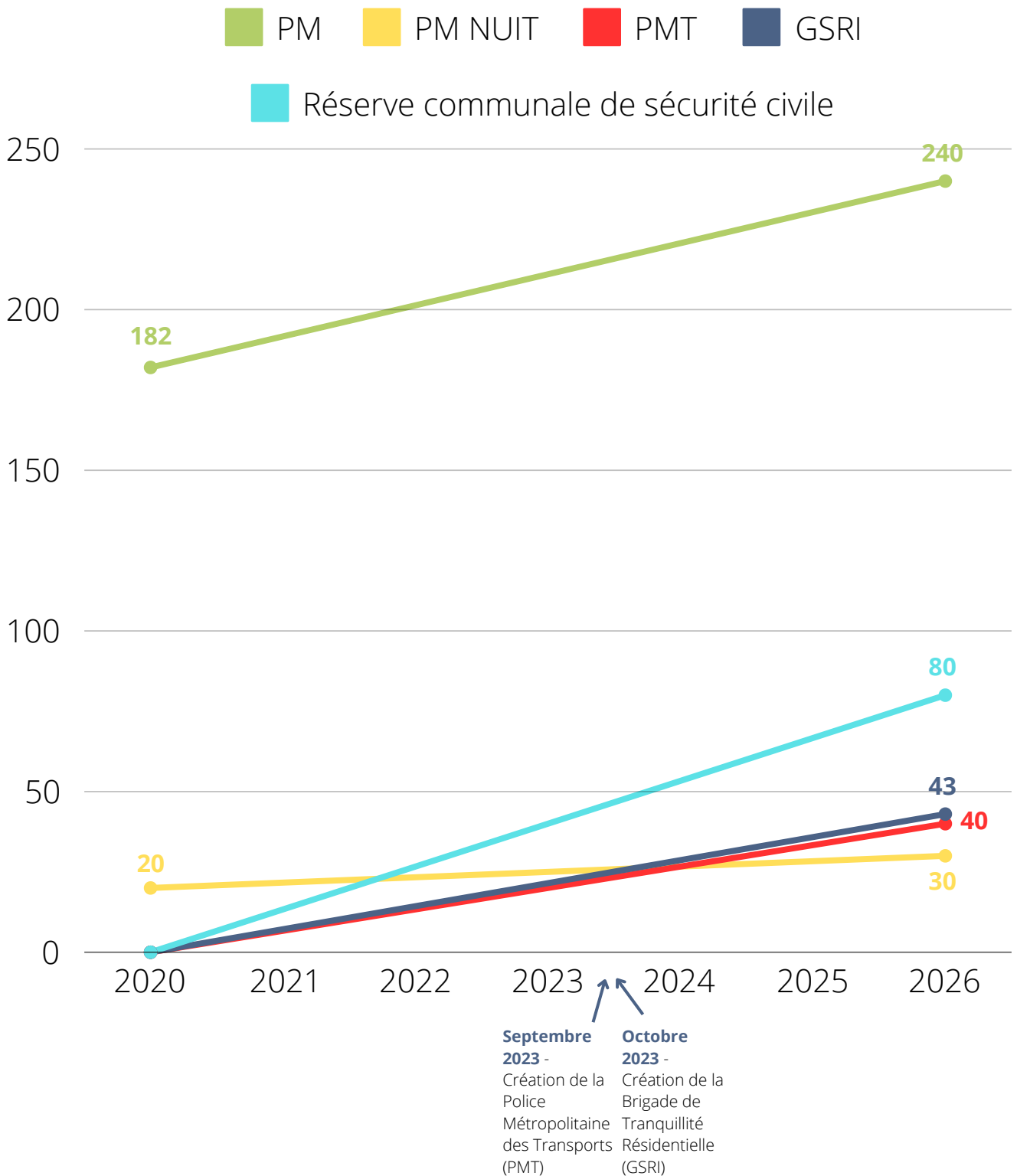
© Ville et Métropole de Montpellier

UN ENGAGEMENT PARTAGÉ ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE MONTPELLIER POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

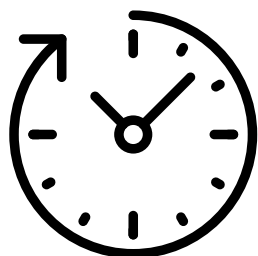
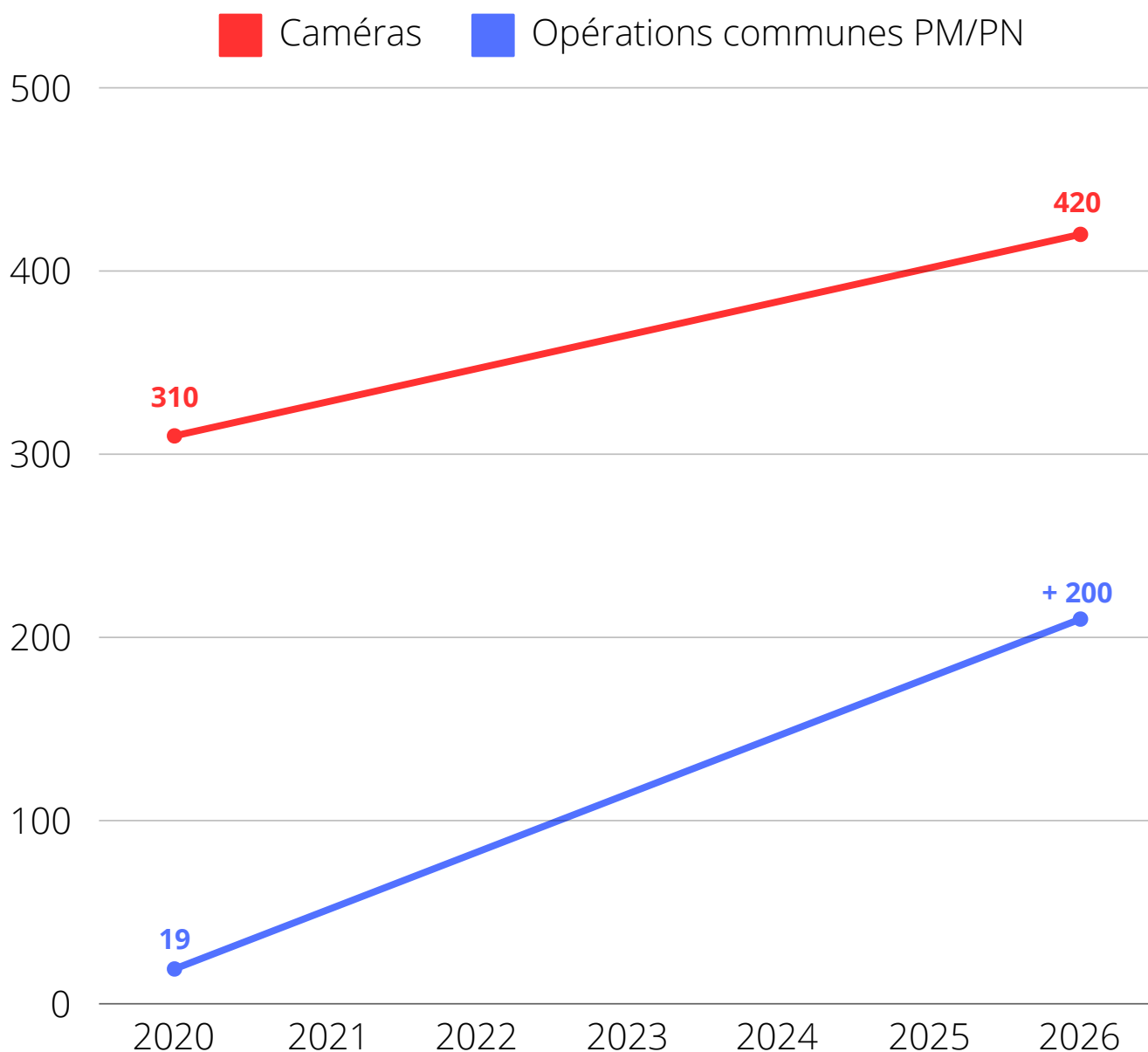
Les enjeux de sécurité mobilisent au quotidien l'État et la Ville de Montpellier. En effet, la coopération de manière étroite et partagée avec les principaux partenaires entre les services de la Police municipale et l'État permet la mise en œuvre de dispositifs et actions afin d'obtenir des résultats en termes de prévention, de dispositifs et actions.



Effectifs généraux Police Municipale (PM), Police Municipale Nuit, Police métropolitaine des Transports (PMT), Groupement de Sûreté Résidentielle Inter bailleurs (GSRI) et réserve communale de sécurité civile de mi-2020 à 2026



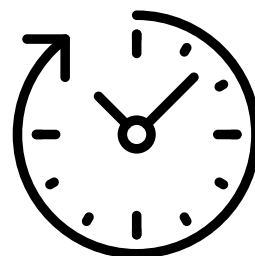
Nombre de caméras installées (financement Ville à plus de 90% investissements et fonctionnement) et nombre d'opérations communes PM/PN de mi-2020 à 2026



470 heures

de travaux d'intérêts
généraux (TIG) mi 2020

CONTRE



4 538 heures

de travaux d'intérêts
généraux d'ici fin 2026

1 - FOCUS SUR LA POLICE MUNICIPALE DE MONTPELLIER

L'ÉVOLUTION GLOBALE DES EFFECTIFS

Il y a 3 ans encore, la police municipale de Montpellier comptait 182 effectifs de policiers municipaux. En 2026, elle atteindra 240 agents de police municipale. Cette augmentation progressive des effectifs prend en compte l'augmentation de la population sur le territoire montpelliérain et à une volonté d'assurer de manière plus efficiente le continuum de sécurité en lien avec les autres acteurs de la sécurité, notamment la police nationale.

Cette augmentation a permis, en particulier, de créer deux nouvelles brigades, et de renforcer les agents de la Nuit :

240

agents de police
municipale d'ici le
milieu de l'année 2026

- **La création du Groupe de Soutien Opérationnel (GSO) afin de répondre aux enjeux de la fin de la semaine**

15 agents ont été immédiatement recrutés sur les 21 prévus à terme.

Les agents arrivés entre septembre et novembre 2024 permettent à la police municipale de Montpellier de travailler sur un cycle de travail des dimanches et des jours fériés.

- **La création d'une Brigade Cynophile**

Il s'agit de **4 agents, maîtres-chiens**, permettant d'avoir deux chiens en journée et deux chiens à la nuit. Le chien est dissuasif, permettant d'apaiser certaines situations, notamment, lors de regroupement d'individus se montrant hostiles.

- **L'unité Nuit** s'est vu doter de **15 agents supplémentaires** pour répondre aux enjeux de ce temps particulier de la nuit, notamment dans la lutte contre les troubles du voisinage et une présence visible dans le centre-ville :

L'équipe de nuit sera constituée de 41 agents. En janvier 2025, 8 nouveaux policiers municipaux seront affectés.



2 - FOCUS SUR LA POLICE MÉTROPOLITAINE DES TRANSPORTS (PMT)

Dans le cadre de la politique de mobilité, et notamment avec la mise en place de la gratuité des transports en commun, a été décidée la création d'une police municipale dédiée. Ce service métropolitain appelé à intervenir en lien étroit avec la société TaM, les polices municipales des communes, la gendarmerie et la police nationale, est rattaché à la Direction de la Police Territoriale au sein du Pôle des sécurités. Ce service est conforté par l'arrivée d'ici le second semestre 2025 de la Ligne 5 et l'Extension de la Ligne 1 de tramway.

Dotée de 42 agents d'ici juin 2025 (actuellement 33 agents et 7 recrutements arriveront en début 2025), plus vaste effectif de France, cette police métropolitaine des transports lutte contre les phénomènes de harcèlements, vols et agressions touchant tout le monde et notamment les jeunes.

Les équipes interviennent 7 jours sur 7, sur les 31 communes de la Métropole. La Police Métropolitaine des Transports patrouille, embarquée et véhiculée (Tram, Bustram, Bus) sur l'ensemble du réseau bus et tramway au moyen d'unités en tenues armées (arme de catégorie B : pistolet à impulsion électrique, pistolet semi-automatique et de catégorie D : générateur lacrymogène et bâton télescopique) et dès 2025 de maîtres-chiens.

Les équipes de TaM poursuivent leur mission d'accompagnement des voyageurs et de la sécurisation du réseau, soutenues par la Police Métropolitaine des Transports.

RAPPEL DES MISSIONS DE LA POLICE MÉTROPOLITAINE DES TRANSPORTS

Depuis le 18 septembre 2023, la Police Métropolitaine des Transports, qui est installée à proximité de toutes les lignes de tramways, vise à protéger les usagers les plus vulnérables et à renforcer la confiance dans le réseau de transport public gratuit, pour favoriser l'alternative à la voiture.

A/ Les objectifs de la Police Métropolitaine des Transports

- Renforcer le niveau de réponse opérationnelle aux situations d'incivilités, de délinquance sur le réseau de transports en commun ;
- Assurer une présence visible d'agents de police municipale embarqués sur le réseau et aux abords des infrastructures (terminus, quais, parkings relais, voies et arrêts de bus...);
- Constater les infractions à la loi pénale, les faits de flagrante et procéder à l'interpellation de leurs auteurs ;
- Rassurer les usagers et dissuader les actes de délinquance, lutter contre la fraude en partenariat avec la société d'exploitation ;
- Soutenir les personnels de la société d'exploitation dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Venir en appui aux communes confrontées à des événements de sécurité civile.



B/ Les missions assurées par les agents

- Des missions de sécurisation des usagers empruntant le réseau ;
- Le maintien du bon ordre, de la tranquillité, salubrité publique eu sein du réseau ;
- La constatation des infractions à la loi pénale, notamment les infractions relatives aux violences faites aux femmes ;
- La constatation des infractions au code des transports en partenariat avec les agents de la société d'exploitation ;
- La protection et la sécurisation du personnel de la société d'exploitation dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Conduites d'opérations conjointes de sécurisation du réseau avec les forces de sécurité de l'état, les polices municipales et la société d'exploitation ;
- La sécurisation et la constatation de infractions au code de la route sur les emprises, voies, routes et infrastructures du réseau de transport métropolitain ;
- Répression des incivilités et infractions diverses constatées dans le cadre de leurs prérogatives.

La Police Métropolitaine des Transports assure ses missions sur l'ensemble du réseau de transports métropolitain de TaM et ses dépendances immédiates desservant le territoire des communes signataires. Les agents affectés à la Police Métropolitaine des Transports assurent leurs missions sur les lignes du réseau de transports en commun les plus impactés par les atteintes et les situations d'incivilités ainsi que celles les plus fréquentées par les usagers.

C/ D'autres exemples concrets

La Police Métropolitaine des Transports assure également :

- Une sécurisation des gares de la métropole, dans le cadre d'une convention signée avec la sureté ferroviaire SNCF ;
- Une sécurisation sur les lignes de bus, notamment les lignes à destination des plages et surtout celles des scolaires, dans le cadre d'une convention signée avec LiO Hérault Transport ;
- Une présence aux abords des établissements scolaires ;
- Des appuis aux communes pour les risques majeurs ;
- Des appuis opérationnels lors d'événements métropolitains générateurs de fortes affluences.

Depuis septembre 2023,

Près de 5 000

**interventions ont été réalisées,
par la Police Métropolitaine des Transports.**



LE BILAN D'UNE ANNÉE DE MISE EN ACTIVITÉ

Depuis Septembre 2023 les agents de la Police Métropolitaine protègent les usagers et habitants de la métropole des incivilités, des actes de délinquances, violences et outrages sexistes. L'objectif étant de renforcer la confiance dans les transports en communs. Cela se traduit par un bilan opérationnel soutenu pour cette première année :

711

Procès-verbaux au titre du Code des Transports (incivilités, dégradations, atteintes diverse...)

2 254

Procès-verbaux au titre du Code de la Route et atteintes diverses.



151

opérations coordonnées avec la police ou gendarmerie nationale - TAM

249

sécurisations ciblées (stations-arrêts bus-scolaires)

546

actions de sécurisations sur la métropole

778

interventions de sécurité publique dont notamment

- 256 atteintes dans les transports
- 137 atteintes à la tranquillité publique
- 58 atteintes à la personne

172

Mises à dispositions auprès de l'Officier de Police Judiciaire de la police ou gendarmerie nationale

3 - FOCUS SUR LE GROUPEMENT DE SÛRETÉ RÉSIDEN­TIELLE INTER BAILLEURS (GSRI)

Afin d'assurer la tranquillité de ses locataires et lutter contre les incivilités, ACM HABITAT, FDI HABITAT, CDC HABITAT, ERILIA et SFHE se sont associés pour fonder le 1er Groupement de Sûreté Résidentielle Interbailleurs de la Métropole et le 3ème en France, dont ACM qui est le premier bailleur social d'Occitanie.

Le GSRI constitue un groupement de tranquillité résidentielle créée en faveur des locataires de la Métropole. La lutte contre les incivilités et contre l'insécurité dans l'habitat social, la vérification des parties communes (fuites, pannes d'ascenseur..) sont au cœur de l'activité.

Le GSRI est le 3ème groupement de ce type créée en France, après le GPIS à Paris et le GITeS à Toulouse.

UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les agents de tranquillité du GSRI interviennent en fin de journée et la nuit.

- Maintenir l'autorité des bailleurs sur leur patrimoine en fin de journée et la nuit, en faisant respecter le règlement intérieur.
- Assurer la tranquillité résidentielle et renforcer la sécurité des locataires, Faire respecter le règlement intérieur des bailleurs en fin de journée la nuit,
- Prévenir la délinquance et tous types de nuisances, notamment les occupations illicites des espaces communs (visite de caves, cages d'escaliers, parkings en sous-sol jusqu'aux toitures)
- Relever des anomalies techniques des bâtiments (panne d'ascenseur, dégradation, etc...)

Parallèlement, le GSRI intervient également en complémentarité des policiers municipaux, en soutien des pompiers et des huissiers lors de leurs interventions.



© Altemed

DES ÉQUIPES DOTÉES D'UNE EXPERTISE MÊLANT SURETÉ ET PROXIMITÉ

Les agents de tranquillité résidentielle sont recrutés après une formation de deux mois. Elle intègre un module spécifique dispensé par un policier formateur aux techniques et à la sécurité en intervention (issu de la Police Nationale) et permettant l'obtention du port d'armes de catégorie D (armes non létales de type bâtons télescopiques de défense et aérosols lacrymogènes)

L'ÉQUIPE DU GSRI

À ce jour

26

personnes composent l'équipe du GSRI



Courant 2025

43

personnes composeront l'équipe du GSRI



Depuis le 20 octobre 2023, l'activité du GSRI représente :

2 101

rondes résidentielles incluant de la veille technique bâtementaire

767

rondes ciblées déclenchées à la suite d'un trouble identifié

126

rondes partenaires déclenchées à la demande du bailleur



9

opérations conjointes (GSRI-PN-PM-GD)

237

évictions pour un total de 981 individus troublant la tranquillité du voisinage



32

constatations de nuisances sonores troublant la tranquillité du voisinage

213

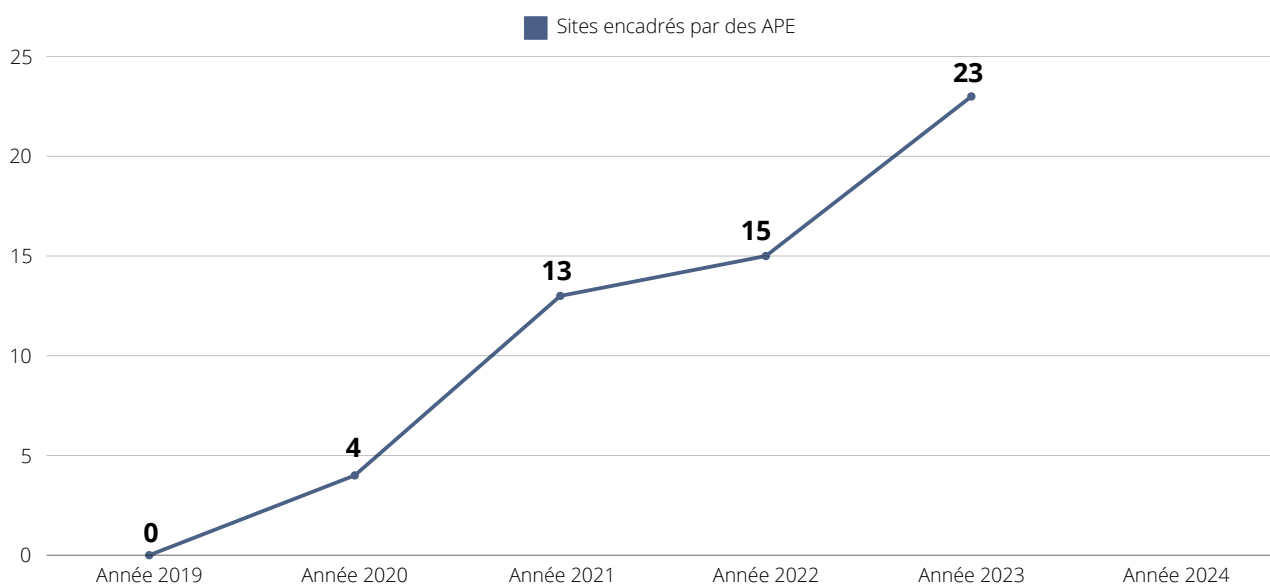
découvertes de produits et d'objets illicites ou dangereux dans les parties communes ou les gaines techniques dont

Plusieurs kilos de résine et d'herbes de cannabis, poudre blanche, bouteilles de protoxyde d'azote, armes blanches pour la plupart utilisées pour conditionner les produits stupéfiants, plusieurs paquets de cigarettes provenant de vente à la sauvette, kit de consommation, 2 fusils 169 cartouches C12/ munitions 9mm, 58 constatations de mécanique sauvage.

4 - FOCUS SUR LES AGENTS DE PROTECTION DES ÉCOLES (APE)

Des Agents de Protection des Ecoles (APE) ont été déployés dans les lieux les plus accidentogènes pour renforcer la sécurité pendant les entrées et sorties des écoles de Montpellier. Employés par la Ville, ces agents remplissent une mission distincte de celles exercées par les agents chargés de la surveillance de la voie publique : elle consiste avant tout à accompagner les familles et rétablir un climat scolaire apaisé. Par cette présence humaine, vecteur de liens entre l'ensemble de la communauté éducative, l'objectif est de redonner aux abords des écoles un caractère convivial, propice aux échanges entre les familles et les enfants.

NOMBRE DE SITES ENCADRÉS PAR DES AGENTS DE PROTECTION DES ÉCOLES





CONTACTS PRESSE

Malika FARHI
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 49 47 / 06 21 73 19 77
malika.farhi@montpellier.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Cendrine VIMONT
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 14 52 73 - 06 29 95 68 19
Cendrine.vimont@montpellier.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Sophie PEROUX-LEPAGE
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 69 78 - 06 99 60 09 18
sophie.lepage@montpellier.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

newsroom.montpellier3m.fr

